

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017**

Date de convocation
23 Juin 2017

Date d'affichage
3 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

**Délibération
N° 31-2017**

**OBJET : ORGANISATION DE LA SEMAINE
SCOLAIRE**

Vu la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des nouvelles activités périscolaires et au retour de la semaine scolaire à 5 jours en septembre 2014,

Vu le conseil d'école extraordinaire en date du 26 juin 2017 où la majorité absolue a demandé le retour de la semaine à 4 jours et la suppression des nouvelles activités périscolaires,

Monsieur le Maire explique que suite à l'élection de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, les communes ont la possibilité de revenir à la semaine scolaire de 4 jours et de supprimer les nouvelles activités périscolaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-31-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

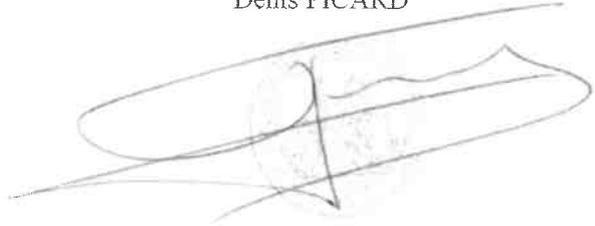
Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le retour de la semaine scolaire en 4 jours dès la rentrée de septembre 2017,
- D'ARRETER les nouvelles activités périscolaires,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches auprès de l'inspecteur académique et à signer tous les documents nécessaire à l'application de ces décisions.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Denis Picard', written over a faint circular stamp or seal. The signature is stylized and somewhat cursive.



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017

Date de convocation
23 juin 2017

Date d'affichage
3 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

Délibération
N° 32-2017

**OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT
DU DOMAINE PUBLIC**

Vu l'approbation par le Conseil Municipal du projet de la salle communale 26 en date du 16 janvier 2017,

Vu la constitution du comité consultatif « salle communale 26 » en date du 25 février 2017,

Vu l'état actuel du bâtiment et les matériaux utilisés lors de la construction qui font de cette un gouffre énergétique pour la commune.

Considérant que le bien n'est plus affecté de façon effective à l'usage direct ou à un service public du fait de son état actuel,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Velaine-en-Haye est propriétaire de la « salle 26 », rue St Hubert, parcelles AA150 et AA152.

A l'origine, ce bâtiment avait été construit pour offrir une salle de classe supplémentaire à l'école qui devenait exigüe. En 1976, la municipalité a fait construire un groupe scolaire

regroupant sur un même site, les écoles maternelle et élémentaire. Depuis cette date, la salle communale 26 est mise à disposition des associations Velainoises pour diverses activités (cours d'anglais, jeux de cartes...). De 2008 à 2010, la salle 26 a accueilli le secrétariat de mairie pendant les travaux de réfection de la mairie.

Depuis octobre 2016, la salle communale 26 est fermée aux associations compte tenu de son état général et la présence d'amiante.

Monsieur le Maire rappelle le projet validé en conseil municipal du 16 janvier 2017 :

Démolition de la salle actuelle et construction d'un bâtiment plus fonctionnel et répondant aux normes handicap et environnementales.

Pour ce faire, le conseil municipal doit procéder à la désaffectation et au déclassement de la salle 26 du domaine public : En vertu de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et, d'autre part, par une décision administrative, en l'espèce une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra faire l'objet d'une destruction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-9 et L.2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.3221-1 et L.2141-1 ;

Considérant que, pour la salle communale 26, les conditions pour constater la désaffectation sont réunies;

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- DE CONSTATER la désaffectation de la salle communale 26 ;
- D'APPROUVER le déclassement des parcelles communales du domaine public pour les faire entrer dans le domaine privé communal.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-32-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Velaine
en Haye

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-33-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Publication : 04/07/2017

Pour l'autorité Compétente
par délégation

**COMMUNE DE
VELAINE EN HAYE**

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017**

Date de convocation
23 juin 2017

Date d'affichage
3 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

**Délibération
N° 33-2017**

**OBJET : DELIBERATION EN VUE DE
L'APPLICATION DE LA REDEVANCE DU
DOMAINE PUBLIC AUX OPERATEURS DE
TELECOMMUNICATION**

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 fixant le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications,

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques,

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques stipulant que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1,

Vu l'article L.2321-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, les produits et redevances du domaine public ou privé d'une personne publique se prescrivent par cinq ans, quel que soit leur mode de fixation,

Vu qu'il y a lieu d'attribuer les mêmes tarifs de redevance du domaine public à tous les opérateurs de communications électroniques en fonction de leur occupation propre,

Vu les opérateurs présents sur la commune, à savoir : ORANGE, SFR, Bouygues et FREE,

Vu les longueurs des réseaux fournis par l'opérateur ORANGE, les tarifs et revalorisations avec l'indice TP01.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier suivant le barème suivant.

Tarification des réseaux aériens

Année	CAAA aérien	prix/km	coeff révision	coût révisé	Montant	Montant arrondi
AERIEN						
2013	7,05	40,00 €	1,33319	53,33 €	375,96 €	376,00 €
2014	7,05	40,00 €	1,34678	53,87 €	379,79 €	380,00 €
2015	6,59	40,00 €	1,34152	53,66 €	353,62 €	354,00 €
2016	6,59	40,00 €	1,29347	51,74 €	340,96 €	341,00 €
2017	6,59	40,00 €	1,2684	50,74 €	334,35 €	334,00 €
Total pour les 5 années					1 784,69 €	1785,00 €

Tarification des réseaux Souterrains

Année	GCCM conduite multiple	prix/km	coeff révision	coût révisé	Montant	Montant arrondi
SOUTERRAIN						
2013	35,506	30,00 €	1,33319	40,00 €	1 420,09 €	1 420,00 €
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur						
2014	35,506	30,00 €	1,34678	40,40 €	1 434,56 €	1 434,00 €
054-215405572-20170630-33-2017-DE						
2015	36,602	30,00 €	1,34152	40,25 €	1 473,07 €	1 473,00 €
Accusé certifié exécutoire						
2016	36,602	30,00 €	1,29347	38,80 €	1 420,31 €	1 420,00 €
Réception par le préfet le 08/07/2017						
Publication : 04/07/2017						
2017	36,602	30,00 €	1,26840	38,05 €	1 392,78 €	1 393,00 €
Pour l'"autorité Compétente", par délégation						
Total pour les 5 années					7 140,81 €	7 140,00 €



Tarification de l'emprise au sol

Année	GCCB cabine	GCSR armoire	GCBP borne	prix/m2	coeff révision	coût révisé	Montant	Montant arrondi
EMPRISE AU SOL								
2013	1	1,5	0,2	20,00 €	1,33319	26,66 €	71,99 €	72,00 €
2014	1	1,5	0,2	20,00 €	1,34678	26,94 €	72,73 €	73,00 €
2015	1	1,5	0,2	20,00 €	1,34152	26,83 €	72,44 €	72,00 €
2016	1	1,5	0,2	20,00 €	1,29347	25,87 €	69,85 €	70,00 €
2017	1	1,5	0,2	20,00 €	1,26840	25,37 €	68,49 €	68,00 €
Total pour les 5 années							355,50 €	355,00 €

Soit un total pour les 5 années

Année	Par année
2013	1 868,00 €
2014	1 887,00 €
2015	1 899,00 €
2016	1 831,00 €
2017	1 795,00 €
Total pour 5 ans	9 280,00 €

Un titre de perception sera envoyé à chaque opérateur par année de présence sur la commune en fonction de l'occupation du domaine public par les différents opérateurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 - D'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques.

Article 2 – De fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier de 2013 à 2017, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques.

Les montants seront révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index TP01.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Article 3 - D'inscrire annuellement les recettes correspondantes à l'occupation du domaine public au compte 70323.

Accusé certifié exécutoire

Article 4 - De charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif par opérateur de communications électroniques ainsi que les titres de recette pour chaque opérateurs de communications électroniques.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

Velaine
en Haye

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-34-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Publication : 04/07/2017

**COMMUNE DE
VELAINE EN HAYE**

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017**

Date de convocation

23 juin 2017

Date d'affichage

3 juillet 2017

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

**Délibération
N° 34-2017**

OBJET : OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits au chapitre globalisé (d'ordre) 041 (opération patrimoniales) section investissement afin de permettre l'intégration des études et les frais d'annonces légales des années précédentes concernant les travaux d'extension de l'école maternelle et de l'aménagement de la ZAC Herbue Chalin inscrits à l'article 2033 « Frais d'insertions » – opération 036 « Réfection voiries et trottoirs » et 039 « Ecoles » et à l'article 2031 « Frais d'études » – opération 036 « Réfection voiries et Trottoirs » et 039 « Ecoles ».

Cette opération consiste à prévoir des recettes d'investissement à l'article 2033 « Frais d'insertion » d'un montant de 3000 € et à l'article 2031 « Frais d'études » d'un montant de 7 000 € ainsi que des dépenses d'investissement au compte 2315 « Installations, matériel et outillages techniques » d'un montant de 5 000 € au chapitre 041, et au compte 2313 « Constructions » d'un montant de 5 000 € au chapitre 041 sur le budget de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à ouvrir les crédits nécessaires à cette opération.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD

Velaine
en Haye

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-35-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Publication : 04/07/2017

Pour l'autorité Compétente
par délégation

COMMUNE DE
VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017

Date de convocation
23 juin 2017

Date d'affichage
3 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

Délibération
N° 35-2017

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire explique que des titres de recettes sont émis à l'encontre de certaines sociétés pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

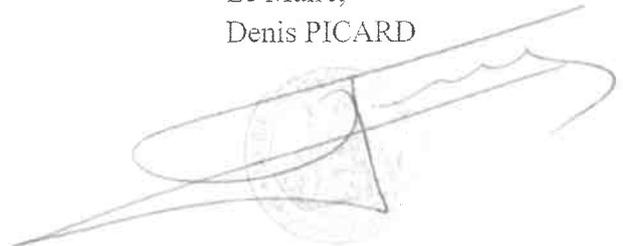
Considérant la demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies,

Le conseil Municipal, décide, d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 89.89 €, correspondant à la liste des produits dressée par le comptable public.

Bouygues Télécom	54.01 €
Viking Direct	26.90 €
SFR	4.88 €
SFR	4.10 €

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-35-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017
Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017

Date de convocation
23 juin 2017

Date d'affichage
3 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

Délibération
N° 36-2017

OBJET : BONS D'ACHAT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir des montants de bons d'achat à offrir lors du départ d'employés et de stagiaires.

Monsieur le Maire propose d'offrir un bon d'achat d'un montant de :

- 150 euros lors du départ d'un employé de la commune (fin CDD, mutation...),
- 50 euros lors de la fin d'un stage d'une durée de minimum d'un mois et demi,
- 30 euros lors de la fin d'un stage d'une durée de trois semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 à l'article 6714.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-36-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017**

Date de convocation
23 juin 2017

Date d'affichage
3 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

**Délibération
N° 37-2017**

OBJET : RATIOS – AVANCEMENT DE GRADE

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a modifié l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative à la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

Jusqu'à présent, l'avancement de grade répondait à des règles nationales fixées par décret ; les quotas s'imposaient à toutes les collectivités et ne prenaient pas en compte leurs besoins spécifiques.

Désormais la règle nationale du quota disparaît ; le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du comité technique paritaire.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique paritaire :

AVANCEMENT DE GRADE DE L'ANNEE 2017

Filières :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	
Adjoint technique principal de 2eme classe	67 %

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable lors de sa réunion du 27 avril 2017.

Aussi, je vous propose d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune conformément à ceux énoncés précédemment.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, dix-huit pour et une abstention, de fixer les taux de promotion suivants pour l'avancement de grade :

AVANCEMENT DE GRADE DE L'ANNEE 2017

Filières :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	
Adjoint technique principal de 2eme classe	67 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-37-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUN 2017**

<p><u>Date de convocation</u> 23 juin 2017</p> <p><u>Date d'affichage</u> 3 juillet 2017</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Karine GIUDICI</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,</p> <p><u>Etaient présents :</u> Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)</p>
---	--

**Délibération
N° 38-2017**

OBJET : TRANSFORMATION DE POSTE

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 19 juin 2017,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire suite aux avancements de grade de procéder aux transformations :

- D'un poste d'adjoint technique (ancien grade) en poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (nouveau grade) en raison de l'avancement de grade d'un employé du service Technique.
- D'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (ancien grade) en poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (nouveau grade) en raison de l'avancement de grade d'un employé du service Administration.

Il propose de procéder à la suppression :

- D'un poste permanent d'adjoint technique (ancien grade) à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures
- D'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (ancien grade) à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures,

et à la création simultanée :

- d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, à compter du 1^{er} juillet 2017.
- d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ere} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- DE SUPPRIMER un poste permanent d'adjoint technique (ancien grade) à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (ancien grade) à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
 - DE CREER simultanément les emplois suivants : un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ere} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, à compter du 1^{er} juillet 2017.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-38-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017
Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017**

<p><u>Date de convocation</u> 23 juin 2017</p> <p><u>Date d'affichage</u> 3 juillet 2017</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Karine GIUDICI</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,</p> <p><u>Etaient présents :</u> Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)</p>
---	--

**Délibération
N° 39-2017**

OBJET : BONS MAISONS FLEURIES

Dans le cadre du concours des maisons fleuries organisé par le Conseil Municipal des Enfants, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les prix suivants :

	Montant du bon d'achat
1^{er} prix	150,00 €
2^{ème} prix	100,00 €
3^{ème} prix	50,00 €

Dit que les crédits seront encaissés sur le budget général à l'article 6714 « Bourses et prix ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-39-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017
Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

Velaine
en Haye

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-40-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Publication : 04/07/2017

Pour l'autorité Compétente
par délégation

COMMUNE DE
VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton NORD-TOULOIS



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017

Date de convocation

23 juin 2017

Date d'affichage

3 juillet 2017

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

Délibération
N° 40-2017

OBJET : VENTE DE MATERIEL

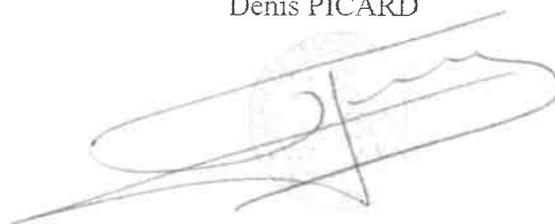
Monsieur le Maire explique que pour permettre aux enfants de la cantine de manger en un seul service, de nouvelles tables ont été achetées pour la salle des fêtes. Ces tables sont moins lourdes, se replient plus facilement et prennent moins de place.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Mairie d'Ecrouves a fait une proposition afin d'acheter les anciennes tables de la salle des fêtes. La Mairie d'Ecrouves souhaite acheter 50 tables et un chariot pour un montant de 30 euros la table, soit une somme total de 1 500 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes concernant la vente des 50 tables et un chariot de la salle des fêtes, pour un montant de 1'500 euros à la mairie d'Ecrouves,
- **DIT** que les crédits seront encaissés sur le budget général à l'article « 775- Produits de cessions ». Le montant de la vente à été fixé à 1 500€.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-40-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017
Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton NORD-TOULOIS



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017

Date de convocation
23 juin 2017

Date d'affichage
3 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

Délibération
N° 41-2017

OBJET : FACTURATION TABLES ABIMEES
LORS DE LA LOCATION DES SALLES
COMMUNALES

Les conditions et les tarifs des locations des salles communales ont été définis par délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2016.

Lors de la location des salles communales, un état des lieux est effectué en début et fin de location. Monsieur le Maire propose, qu'en cas de constatation de dégradations de table, qu'une facturation de 100 euros par table soit réalisée auprès du locataire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- DE FIXER la facturation des tables abimées à un montant de 100 € par table,
- DE FACTURER le locataire spécifié sur le contrat de location en cas de dégradation de table.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017**

Date de convocation

23 juin 2017

Date d'affichage

3 juillet 2017

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

**Délibération
N° 42-2017**

**OBJET : LOCATION DES VOILAGES DE LA
SALLE DES FETES**

Considérant les demandes des administrés louant la salle des fêtes pour la mise à disposition des voilages de cette même salle, Monsieur le Maire propose de les mettre en location.

Monsieur le Maire précise que le montage et le démontage seront assurés uniquement par le personnel technique de la commune.

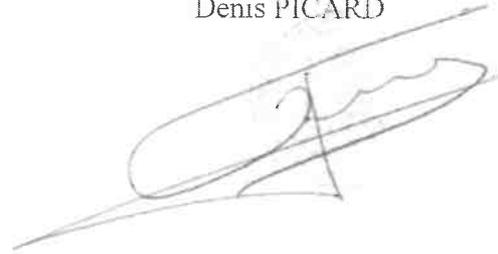
Monsieur le Maire propose un tarif de location de 200 euros pour une période de location de 1 jour à un weekend complet et un montant de caution de 250 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- DE METTRE à la location les voilages de la salle des fêtes seulement pour une utilisation dans cette même salle,

- DE FIXER le tarif de location des voilages à 200 € avec une caution de 250 € pour une période de location de un jour à un weekend complet,
- QUE le montage et le démontage seront assurés uniquement par le personnel technique de la commune.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-42-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton NORD-TOULOIS



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017

Date de convocation
23 juin 2017

Date d'affichage
3 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

Délibération
N° 43-2017

OBJET : LOCATION TABLES RONDES

Considérant les demandes des administrés louant la salle des fêtes pour la mise à disposition des tables rondes, Monsieur le Maire propose de les mettre en location.

Monsieur le Maire propose un tarif de location de 15 euros par table pour une période de location de 1 jour à un weekend complet et un montant de caution de 200 euros.

La commune de Velaine en Haye dispose de 25 tables rondes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- DE METTRE à la location les tables rondes de la salle des fêtes,
- DE FIXER le tarif de location des tables rondes à 15 € l'unité avec une caution de 200 € pour une période de location de un jour à un weekend complet,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-44-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Publication : 04/07/2017

**COMMUNE DE
VELAINE EN HAYE**

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**



Pour l'"autorité Compétente"

pour le territoire

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017**

Date de convocation

23 juin 2017

Date d'affichage

3 juillet 2017

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Karine GIUDICI

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Tonny MERAT

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Mme Karine GIUDICI), M. Pierre MARTIN (procuration à M. Bruno MARTINELLI) Mme Mylène PEREAUX (procuration à Mme Christelle AMMARI) et Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Mme Martine HENRION)

**Délibération
N° 44-2017**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DE LA COMMISSION PLUi**

Vu la fusion en date du 1^{er} janvier 2017 entre la Communauté de Communes de Hazelle en Haye et la Communauté de Communes du Toulois.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme et de carte communale,

Vu la délibération du 24 avril 2017 de la CC2T concernant le PLUi,

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner deux élus référents chargés de participer à l'élaboration du PLUi et principalement aux réunions communales, territoriales et publiques, aux groupes de travail thématiques qui les intéressent. Ces élus auront un rôle de relais et feront régulièrement le lien entre le conseil municipal et la CC2T lors de cette procédure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'ils sont d'accords de voter à main levée.

L'assemblée délibérante est pour à l'unanimité.

Considérant que se présentent à la candidature de représentants de la commune de Velaine-en-Haye au sein de la commission du PLUi :

- ✶ Bernard BAGARD
- ✶ Joël FERRY

Après avoir voté, à l'unanimité, sont élus à la Communauté de Communes Terres Toulaises :

- ✶ Bernard BAGARD
- ✶ Joël FERRY

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170630-44-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Publication : 04/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

